

PVI et Sodetrel développent leur offre de service branchée

Posté le 17/12/2014 à 16:17 par Philippe Schwoerer - Lu 1256 fois - [Poster un commentaire](#)



Utilitaire C-Less © PVI

UN ACCORD CADRE QUI DATE DE 2011

PVI est un constructeur de véhicules industriels électriques qui peut se satisfaire d'avoir fourni près de 80% du parc des bus branchés en exploitation en France. Filiale du groupe EDF, la Sodetrel est opérateur en services de recharge couvrant la conception, l'installation, l'exploitation technique, commerciale et la maintenance des infrastructures dédiées aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Courant 2011, ces 2 sociétés ont signé un accord cadre de partenariat par lequel les clients du constructeur, - des entreprises et collectivités -, reçoivent une proposition de location et de services autour des batteries Valence Technology.

2 MILLIONS DE KILOMÈTRES

Trois ans après, le bilan est très encourageant. L'offre remporte un franc succès auprès des opérateurs de transport ou des autorités organisatrices. Elle bénéficie à un parc de bus ou de camions qui s'appuie sur plus de 10 MWh de batteries Li-ion. Ces engins ont, depuis, parcouru plus de 2 millions de kilomètres. Ce sont les bus de 22 ou 49 places de la gamme Oréos, l'utilitaire Maxity sur base Renault Trucks, et, nouveauté dans le cadre de l'accord, le C-Less pensé pour les travaux de propreté urbaine.

<http://www.avem.fr/actualite-pvi-et-sodetrel-developpent-leur-offre-de-service-branchee-5459.html>

L'offre s'ouvre à l'étranger

Autre évolution : il est désormais possible aux acquéreurs de véhicules électriques PVI de souscrire aux contrats Sodetrel hors de nos frontières. C'est le cas, par exemple, pour l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et le Danemark.

REPARTIR LA CHARGE FINANCIÈRE DES BATTERIES

Selon les termes du contrat passé avec les exploitants professionnels, la Sodetrel apporte une garantie totale sur le bon fonctionnement des accumulateurs et procède aux opérations de maintenance préventive et curative nécessaires. Etalée sur 60 à 72 mois, la location permet aux clients de répartir sur plusieurs années la charge financière inhérente à la batterie. Certains y voient également comme un gage de fiabilité du pack embarqué, et ce, pour toute la durée de l'engagement.